



Ministère délégué auprès du Ministre de l'Énergie,  
des Mines, de l'Eau et de l'Environnement,  
chargé de l'Environnement

الوزارة المنتدبة لدى وزير الطاقة والمعادن  
والماء والبيئة، المكلفة بالبيئة  
+٠١١٤٠٤٥١ ١ ١١٢٤٠٤٥ +٠٤٠٤٥١ ٤٠ ٤٠٤٥١  
٨ ٤٠٤٥١ ٨ ٤٠٤٥١ ٤٠٤٥١ ٨ ٤٠٤٥١

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un  
contexte transfrontière  
Sixième session  
Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un  
contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation  
stratégique environnementale  
Deuxième session  
Genève, 2-5 juin 2014

### Discours délégation marocaine

**Monsieur le Président**

**Monsieur le Secrétaire exécutif de la Commission économique des nations unies pour  
l'Europe**

**Excellence s Mesdames et Messieurs**

Je souhaiterais tout d'abord présenter mes sincères félicitations à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des nations unies pour l'Europe et le remercier d'avoir invité le Ministère délégué chargée de l'Environnement à prendre part aux travaux de cette importante réunion de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier.

**Mesdames et messieurs,**

Le recours aux études d'impact sur l'environnement au Royaume du Maroc remonte à 1994. Certes volontaires à cette époque, soit par les promoteurs, soit suite à la demande des bailleurs de fonds, ces études d'impact ont permis d'introduire la notion de l'évaluation environnementale avant la réalisation des projets. L'adoption de la loi 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement en 2003 et l'adoption des textes d'application en 2008 ont jeté les bases juridiques de la procédure des études d'impact sur l'environnement en instituant le comité national et les commissions régionales des Etudes d'impact chargés d'examiner les études d'impact sur l'environnement.

La participation du public a été prise en considération à travers le recours obligatoire de l'enquête publique pour recueillir l'avis de la population.

Depuis l'adoption de ce cadre juridique, plus de 2000 études d'impacts sur l'environnement ont été examinées.

Par ailleurs, le contexte transfrontalier des études d'impact sur l'environnement est évoqué au niveau du système marocain, puisque le décret relatif aux attributions et au fonctionnement du comité national des études d'impact confie l'examen de l'étude d'impact des projets transfrontaliers au comité national.

**Mesdames et messieurs,**

La promulgation de la loi cadre n°12-99 portant charte nationale de l'environnement et de développement durable au mois de mars 2014, parachève sur le plan législatif l'évaluation environnementale par la mise en place du système de l'évaluation environnementale stratégique. Cette procédure va permettre d'apprécier la conformité des politiques, des stratégies, des programmes et des plans de développement aux exigences de la protection de l'environnement et du développement durable.

Actuellement, l'un des chantiers juridiques les plus importants en matière d'environnement et du développement durable est l'actualisation de la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement. L'objectif de cette révision est d'améliorer les procédures de l'évaluation des études d'impact et d'assurer davantage la participation du public; ce qui ne pourrait que rapprocher et harmonier le système marocain des Etudes d'impact sur l'environnement avec celui de l'union européenne. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce chantier répond à la recommandation émise dans le rapport des performances environnementales du Maroc qui vient d'être présenté à Rabat au mois de mai 2014.

**Mesdames et messieurs,**

Vu sa situation géographique, son adhésion à la convention, ne peut que renforcer son cadre juridique relatif aux EIE ainsi que ses compétences en matière d'évaluation environnementale stratégique ce qui lui permettra de limiter et de prévenir les impacts négatives de tout projet susceptibles de porter atteinte à l'environnement quelque soit sa dimension.

Enfin, en réponse à la demande du secrétariat exécutif de la Commission Economique des Nations unies pour l'Europe au sujet de l'organisation, de l'atelier sur l'application de la convention et du protocole dans la région méditerranéenne, je souhaiterais informer le secrétariat exécutif que la Ministre Déléguée chargée de l'Environnement a donné son accord pour abriter cet atelier début 2015.

**Je vous remercie**

**Fouad ZYADI**

**Directeur de la Réglementation et du Contrôle**